Influenza aviaire



gare aux maladies exotiques



Agriculture
Canada

Publication 1794/F

INFLUENZA AVIAIRE

L'influenza aviaire est une maladie virale du poulet, du dindon, de la pintade et d'autres espèces aviaires dont la manifestation peut varier d'une infection bénigne, sans signe clinique apparent, à une épidémie grave pouvant décimer des troupeaux entiers.

L'influenza aviaire est causée par des sous-groupes viraux dont la nature change constamment. Les nouveaux virus de l'influenza sont souvent formés par recombinaison du matériel génétique de deux ou de plusieurs souches existantes. En raison de leur nature instable, il est difficile de mettre au point des traitements et des vaccins définitifs.

La souche d'influenza aviaire qui cause le taux de mortalité le plus élevé est appelée Souche hautement pathogène de l'influenza aviaire (SHPIA). Bien qu'on ait dépisté d'autres souches de virus de l'influenza aviaire au Canada, aucune épidémie causée par la SHPIA ne s'y est encore déclarée. Les pays infestés par la SHPIA ont subi de lourdes pertes financières. En 1983-1984, une grave épidémie de SHPIA s'est abattue sur des troupeaux de poulets et de dindons aux États-Unis. La maladie a alors causé la mort de près de 60 % des volailles chez les troupeaux infectés et une diminution rapide de la ponte. Quand ce pays est enfin parvenu à conjurer le fléau, environ 14 millions de volailles avaient été abattues et plus de 50 millions de dollars avaient été versés en indemnités et en frais de lutte et d'éradication.

Il est de l'intérêt de tous les Canadiens de préserver le pays d'un tel fléau. Lisez donc attentivement ce dépliant pour connaître les précautions que *vous* pouvez prendre pour empêcher que cette maladie ne mette en danger le secteur avicole canadien.

Comment l'influenza aviaire se transmet-elle?

La maladie peut se propager par :
- contact avec les oiseaux sauvages, en particulier la sauvagine, qui peut transmettre la maladie sans toutefois montrer de symptômes;
- contact avec des volailles malades;
- contamination des vêtements et des chaussures;
- contamination des véhicules et du matériel;



Cet oiseau présente les symptômes caractéristiques de la SHPIA : congestion et enflure de la crête et des caroncules, enflure sous les yeux et profond abattement.

- contamination des aliments de la volaille et de l'eau;
- contamination par les virus qui abondent dans le fumier et la litière;
- les piqûres des insectes qui agissent comme vecteurs de la maladie.

Et si un foyer de SHPIA se déclarait au Canada?

Le secteur avicole canadien est très complexe et il existe d'étroites relations entre tous ses segments. L'influenza aviaire peut donc se répandre très rapidement dans tout le pays.

Si l'on découvrait un foyer de SHPIA, Agriculture Canada mettrait en oeuvre un programme d'urgence à l'échelle nationale pour enrayer la maladie. Tous les oiseaux de la zone touchée, atteints ou soupçonnés de l'être, seraient abattus pour circonscrire la maladie. Les producteurs seraient indemnisés pour la perte de leurs troupeaux. Des mesures strictes de quarantaine, pour tous les troupeaux se trouvant dans la zone d'incidence, seraient imposées. On restreindrait le déplacement des volailles, des produits avicoles, des personnes et des véhicules dans les exploitations touchées. Les volailles et les oeufs subiraient des épreuves aux marchés locaux en vue de déceler la présence d'anticorps.

Enfin, des sommes énormes devraient être déboursées pour lutter contre la maladie et enrayer une telle épidémie. Les contribuables canadiens devraient porter une part de ce fardeau financier.



La congestion des pattes est un symptôme courant.

Les symptômes de l'influenza aviaire

Les signes cliniques de l'influenza aviaire varient énormément selon la souche virale. Certaines souches se manifestent par des troubles respiratoires bénins ou graves, accompagnés ou non de diarrhée, alors que d'autres souches n'auront que la diarrhée comme symptôme.

Lors de l'épidémie de SHPIA de 1983-1984 aux États-Unis, la période d'incubation a duré de 5 à 7 jours après l'exposition au virus. Cependant, à mesure que la maladie se propageait et que le nombre d'oiseaux infectés augmentait, les symptômes apparaissaient plus vite, soit de 1 à 3 jours après l'exposition.

Un troupeau infecté par la SHPIA peut montrer une partie ou la totalité des symptômes suivants :
- indolence et profond abattement;
- chute soudaine de ponte accompagnée d'un pourcentage élevé d'oeufs à coquille molle ou sans coquille;
- oedème et congestion des barbillons et de la crête;
- oedème de la peau sous les yeux;
- diarrhée;
- apparition de vésicules ou d'ampoules sur la crête.

Le taux de mortalité demeure assez bas pendant quelques jours, puis l'épidémie se déclare, entraînant la mort de centaines et même de milliers de volailles chaque jour.

On peut essayer de diagnostiquer l'influenza aviaire en se fondant sur les symptômes ou les conditions qui causent habituellement la maladie. Cependant, comme les symptômes et l'évolution de l'influenza aviaire ressemblent à ceux d'autres maladies, il est essentiel d'effectuer un diagnostic en laboratoire.



Pendant la grave épizootie de 1983 en Pennsylvanie, les oiseaux détruits sont enterrés dans des sites d'enfouissement.

Prévention

Afin d'empêcher l'entrée de la SHPIA au Canada, le gouvernement réglemente avec rigueur l'importation de volailles et de produits avicoles. Aux points d'entrée au Canada, les inspecteurs examinent les véhicules et le matériel de transport des volailles et procèdent souvent à leur désinfection pour s'assurer qu'ils sont bien exempts du virus. Par ailleurs, les voyageurs en provenance de l'étranger peuvent transporter la SHPIA, soit sur leurs vêtements ou leurs chaussures, soit en rapportant des produits avicoles au Canada. Les voyageurs et les agents des douanes doivent donc bien connaître ces risques.

Ce que VOUS pouvez faire :

Si vous voyagez :
- Déclarez tout produit avicole que vous rapportez au pays;
- Si vous avez visité une ferme à l'étranger, assurez-vous, avant d'entrer au Canada, que les vêtements et les chaussures que vous portiez alors ne sont pas souillés de terre ni de fumier;
  Au retour, évitez pendant 14 jours de vous approcher d'une ferme canadienne.

Si vous exploitez une ferme :
- N'allez pas visiter les régions où s'est déclarée une épidémie de SHPIA;
- Surveillez étroitement l'accès à vos poulaillers, qu'il s'agisse d'y laisser pénétrer des personnes ou de l'équipement;
- Assurez-vous que le matériel réutilisable est nettoyé et désinfecté avant de le réintroduire dans un poulailler;

- Évitez le plus possible que les oiseaux sauvages n'approchent de l'exploitation. N'ayez pas de mangeoires pour les oiseaux ni de mares à canards;
- Appliquez des mesures maximales d'hygiène;
- En cas d'apparition de symptômes de SHPIA chez les volailles, prévenez immédiatement le vétérinaire ou Agriculture Canada. C'est votre devoir envers le secteur avicole canadien.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :
Division de la santé des animaux
Agriculture Canada
2255, avenue Carling
Ottawa K1A 0Y9

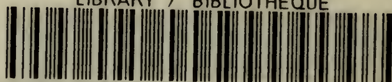
Téléphone : (613) 995-5433

ou au bureau d'inspection vétérinaire d'Agriculture Canada le plus rapproché.

PUBLICATION 1794/F On peut en obtenir des exemplaires à la Direction générale des communications, Agriculture Canada, Ottawa K1A 0C7.

No. de cat. A43-1794/1988F ISBN: 0-662-94631-6
Impression 1985 Révision 1988 2 M–1:88

Also available in English under the title
Avian influenza.



Canada